



EXTRA'LISS DÉPOLLUANT SANEO®

Lisse et purifie durablement l'air intérieur.

-  Détruit jusqu'à 100% des molécules de Formaldéhyde.
-  Facile à appliquer et à poncer.
-  Extra fin et opacifiant.



CONDITIONS D'UTILISATION ET DE STOCKAGE

- Matériel de mise en œuvre : couteau à reboucher, lame à enduire ou lisseuse.
- Nettoyage des outils : à l'eau.
- Conservation de l'enduit : 1 an, après la date d'achat, dans son emballage d'origine et stocké à l'abri du gel et du soleil.

RECOMMANDATIONS ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer à des températures inférieures à 5°C ou supérieures à 35°C.
- Ne pas appliquer sur du papier peint.
- Doit être recouvert par un revêtement ou une peinture.

PREPARATION DES FONDS

- Les supports doivent être durs, secs, sains, propres et cohésifs.

HYGIENE ET SECURITE

- Le port du masque est recommandé lors du ponçage. Le port des gants est recommandé pendant l'application.
- Apporter les résidus de produit et l'emballage à la déchetterie.
- FDS disponible sur www.quickfds.fr ou www.toupret.com
- Toutes les données techniques sont valables dans des conditions normales d'utilisation, avec une température ambiante de 20°C et une hygrométrie de 50 %.
- Les temps de séchage, de redoublement et de recouvrement sont donnés à titre indicatif et dépendent du support, de l'épaisseur appliquée, de la température et de l'humidité.

SUPPORTS

- En intérieur, s'applique sur plâtre, plaque de plâtre, carreau de plâtre, béton, béton cellulaire, ciment, ancien fond peint.

RECOUVREMENT

- Tous types d'enduits, peintures et revêtements muraux.

CARACTERISTIQUES

- Prêt à l'emploi.
- Épaisseur d'application : 2 mm.
- Consommation : 450 à 700 g de pâte/m².
- Temps d'utilisation : illimité.
- Redoublement : 2 heures.
- Recouvrement : 8 heures.
- Couleur : blanc.

CONDITIONNEMENT

- Seau de 5 kg.



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).